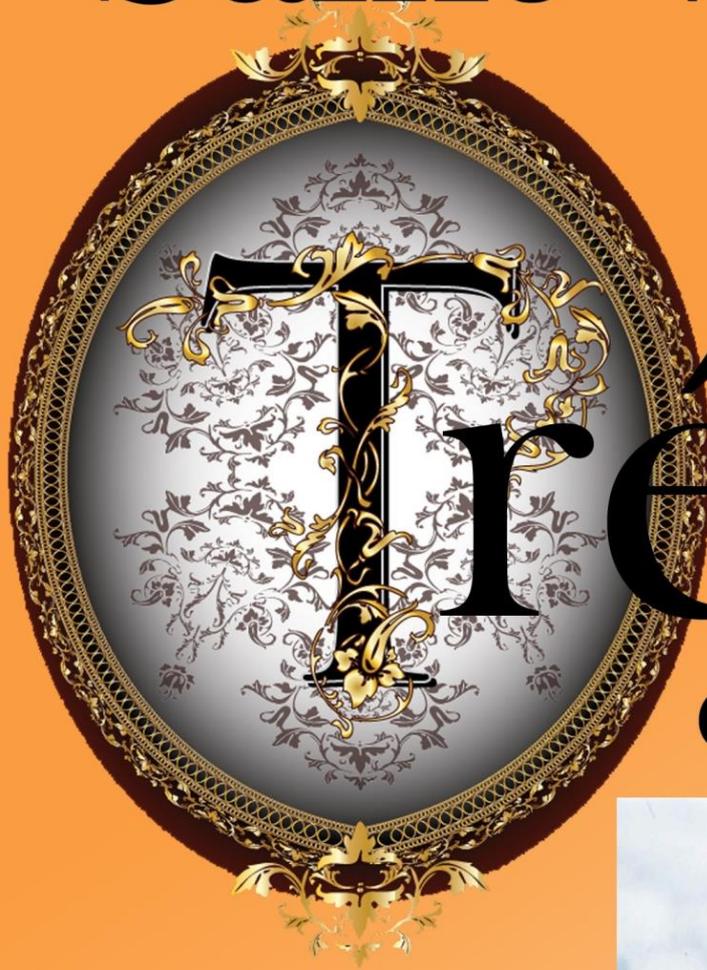


Saint-Valentin

à travers
les siècles



Trésor de l'Histoire

par **Nicolas Huron**
historien conférencier

origines
Moyen Age
roman gothique
Renaissance
Grand Siècle
trésor de la fabrique
Révolution française
XIXe - XXe siècles
aujourd'hui



église St-Valentin

**L'église
de Saint-Valentin
(Indre)**

dossier ECCLESIA août 1993

par Nicolas Huron, pour l'ASDRA

Scanné et remise en page par l'auteur
le 14 février 2018

Licence Creative Commons (BY NC SA)

Page originel de présentation ci-dessous :
(les partenaires mentionnés avaient aidés à la réalisation
de cette étude réalisée par Nicolas Huron, historien conférencier).

L'association pour le développement de la recherche historique et
archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre
(A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire
médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire
contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire
médiévale,

Responsables du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la Municipalité de Saint-Valentin,

au personnel de la Mairie

au Conseil-Général de l'Indre,

au Conseil Régional et à l'Agence pour le Développement des
Activités Touristiques et Culturelles du Centre (ADATEC).

à l'entreprise TOUBUREAU,

au personnel des Archives Départementales de l'Indre,

Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA,
du 28 août 1993 à la salle des fêtes de Saint-Valentin, n'aurait pu
voir le jour.

Introduction.

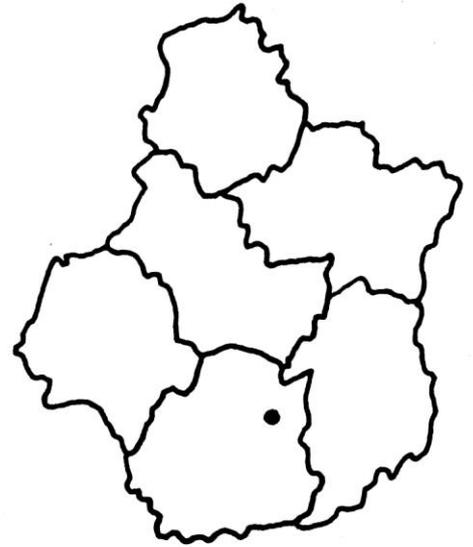
Texte originel de présentation :

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 28 août 1993, sur l'église de Saint-Valentin. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire de Saint-Valentin.

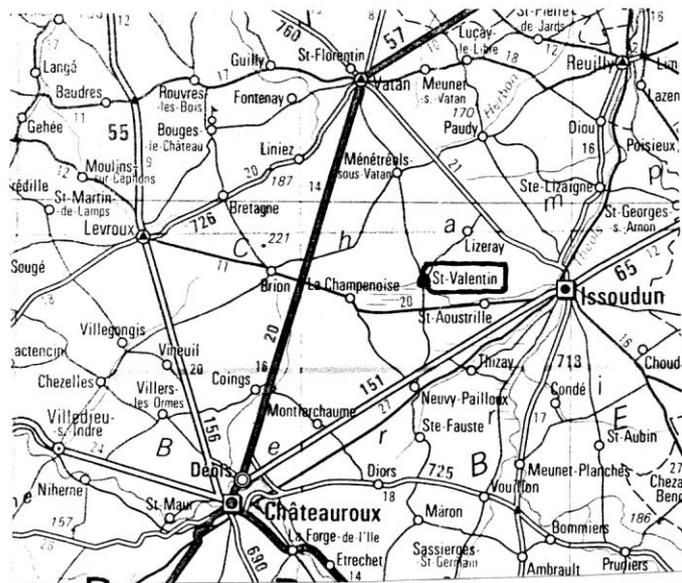
Etude et livret rachetés par Nicolas Huron réalisateur de cette étude et de cette brochure à la liquidation de l'association ASDRA.

Localisation



Département de l'Indre
Arrondissement d'Issoudun
Canton d'Issoudun-Nord

Diocèse de Bourges
Archidiaconé de Bourges
Archiprêtré d'Issoudun



Ech. 1/500 000

Les premiers temps de l'église de Saint Valentin

Saint-Valentin

Valentinus était un prêtre à Rome qui prêcha au temps des persécutions, dans la seconde moitié du III^e siècle. Il était très populaire, mais fut dénoncé et arrêté. Il fut interrogé par l'empereur lui-même, mais garda sa foi. Il fut mis en prison par le préfet Calpurnius. Là, il rendit la vue à la fille de son gardien Astérius qui se convertit à son tour. Astérius fut arrêté et torturé. Valentin fut alors enfermé dans une cellule où il fut frappé à coups de bâtons noueux. Il fut décapité le 14 février 270 sur le bord de la Via Flaminia. Une pieuse femme, nommée Sabinilla recueillit le corps du martyr pour le déposer dans sa propriété. Au IV^e siècle, sur le lieu de sépulture de Valentin, le pape Jules I^{er} construisit une basilique, qui restaurée au VII^e siècle devint le centre d'un pèlerinage très fréquenté.

Les restes de saint Valentin furent transportés dans l'église Saint-Praxède vers le XIII^e siècle.

Le culte de saint Valentin

On honore donc ce saint le 14 février, jour qui est l'occasion encore d'une grande fête populaire dans le village.

Saint Valentin est souvent représenté avec l'instrument de son martyr, c'est à dire l'épée. Il porte généralement la palme des martyrs. On le représente aussi portant un soleil annonçant le retour de la belle saison, ou un moule à gaufre en forme de coeur (car la date du Carême est proche du 14 février).

Saint-Valentin devint au Moyen Age le patron des amoureux, sans doute à cause d'une ancienne fête païenne qui se célébrait le lendemain de la saint-Valentin, le 15 février : les Lupercales. Cette fête était à Rome, la fête de la fécondité. Elle ne fut supprimée qu'en 495.

Saint-Valentin est la seule commune en France portant ce nom.

En Italie deux localités portent ce nom : San-Valentino (Abruzzi e Molise) et San-Valentino-Torio (Campanie). En Autriche existe une ville moyenne portant également ce nom. Une paroisse canadienne de la province de Québec, près de Saint-Jean-de-Longueuil est aussi consacrée à saint Valentin.

Saint Valentin est aussi le patron de Jumièges en Normandie.

En Touraine, à Chaumussay, on trouvait un prieuré Saint-Valentin, dépendant de l'abbaye de Fontgombault.

Dans la région, on prétend que l'église collégiale de Saint-Laurian de Vatan possédait jadis un os d'un avant bras de saint Valentin qui était vénéré le premier septembre.

L'abbaye Saint-Michel de Cuxa, dans les Pyrénées-Orientales, reçurent du pape Benoît VII, en 968, la relique du chef du saint. Après la Révolution, la relique fut partagée entre les églises voisines de Prades et de Taurinya.

En 1849, l'église de Saint-Pierre-du-Chemin, en Vendée, abritait aussi des reliques.

Depuis 1868, l'église collégiale de Roquemaure, dans le Gard, conserve également des reliques de saint Valentin.

L'abbaye Notre-Dame d'Issoudun

On rapporte son origine à l'an 947, et on lui donne pour fondateur Raoul et Bathilde, sa femme, avec Hugues de St-Odilon. On y honorait d'un culte particulier les saints martyrs d'Issoudun, Thalasius et Baius, dont les reliques opéraient de nombreux miracles. On y vénérât aussi les corps de sainte Brigitte et de saint Patrice, les apôtres de l'Irlande, et celui de saint Paterne, évêque de Vannes.

Emenon, prince d'Issoudun, et Foulque son fils, seigneurs d'Issoudun, confèrent à l'abbé ses droits de justice sur le faubourg de saint Denis. En 1137, l'archevêque de Bourges autorisa l'abbé Lithéric à transférer leur monastère hors des murs du château, sur les rives de la Théols. Les religieux de cette abbaye suivaient la règle de saint Benoît.

Cette abbaye a été complètement rasée. On a construit le palais de justice, commencé en 1856, sur son emplacement. Des fouilles ont fait découvrir la crypte de l'abbatiale et de nombreux tombeaux.

Première mention écrite de l'église : la bulle d'Adrien IV en 1154

En 1154, le pape Adrien IV confirma les biens appartenant de l'abbaye Notre-Dame d'Issoudun. On y trouve la liste suivante :

*"ecclesiam sancti paterni cum omnibus pertinentiis suis. ecclesiam Sancti Stephani intra castrum Exoldunum. ecclesiam Sancti Dionisii de Cersiaco. Monasterium Sancti Michaelis de Carroffio, cum capella Sancti Salvatoris et pertinentiis suis. ecclesia sancti Martini de Lineriis cum suis pertinentiis. ecclesiam sanctae Tauricae cum pertinentiis suis. ecclesiam sancti Georgii. ecclesiam sanctae Mariae de Laziniaco. ecclesiam sancti Martini de S. Sorbeio, ecclesiam Sancti Martini de Giro. ecclesiam Sancti Martini de Lizeriaco, ecclesiam sancti praejecti de Monasteriolo, ecclesiam sancti Austregisilli de Closis, **ecclesiam Sancti Valentini**, ecclesiam sancti Martini de Campanelia, ecclesiam sanctae Gemmae cum pertinentis suis, ecclesiam Sancti Leodegarii cum pertinentiis suis, ecclesiam Sancti Sulpicii de Langrane, ecclesiam Sancti Juliani de Juenolio, cum omnibus pertinentiis suis, capellam sancti Symphoriani de Chaloeello cum omnibus pertinentiis suis, capellam, sancti Martini de Vereriis, capellam sancti Petri de Legolio cum pertinentiis suis..."*

(1).

Dans cette liste nous trouvons notamment le monastère Saint-Michel de Charost, et la chapelle Saint-Sauveur de la même paroisse, l'église de Lazenay, celle de Giroux, celle de Lizeray, celle de Ménétréols-sous-Vatan, celle de Saint-Aoustrille, celle de Saint-Georges-sur-Arnon, ... mais aussi l'église de Saint-Valentin. Cette dernière église appartenait donc à l'abbaye d'Issoudun. C'est l'abbé de l'abbaye Notre-Dame qui nommait le curé de Saint-Valentin. L'acte pontifical est la première mention écrite de l'église Saint-Valentin, mais aussi du bourg de Saint-Valentin.

Une autre mention de l'église Saint-Valentin date de 1190 : *"apud sanctum Valentinum"* (2).

On peut noter aussi que Saint-Valentin, *"Sanctus Valentinus"*, figure aussi sur la liste des églises du diocèse de Bourges au XIII^e siècle (3).

1 : Gallia Christiana t. II ; ecclesiae Bituricensis, Instrumenta, col. 47 n° LV. (typo. Royale : Paris, 1720)

2 : Hubert : Dictionnaire.

3 : Pouillé du diocèse de Bourges.

Les premières églises de Saint-Valentin

Y avait-il déjà une église à Saint-Valentin avant 1154 ? Cela est fort probable, comme nous venons de le voir, mais seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient résoudre valablement une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI^e ou XII^e siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église Saint-Valentin a probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Saint-Valentin.

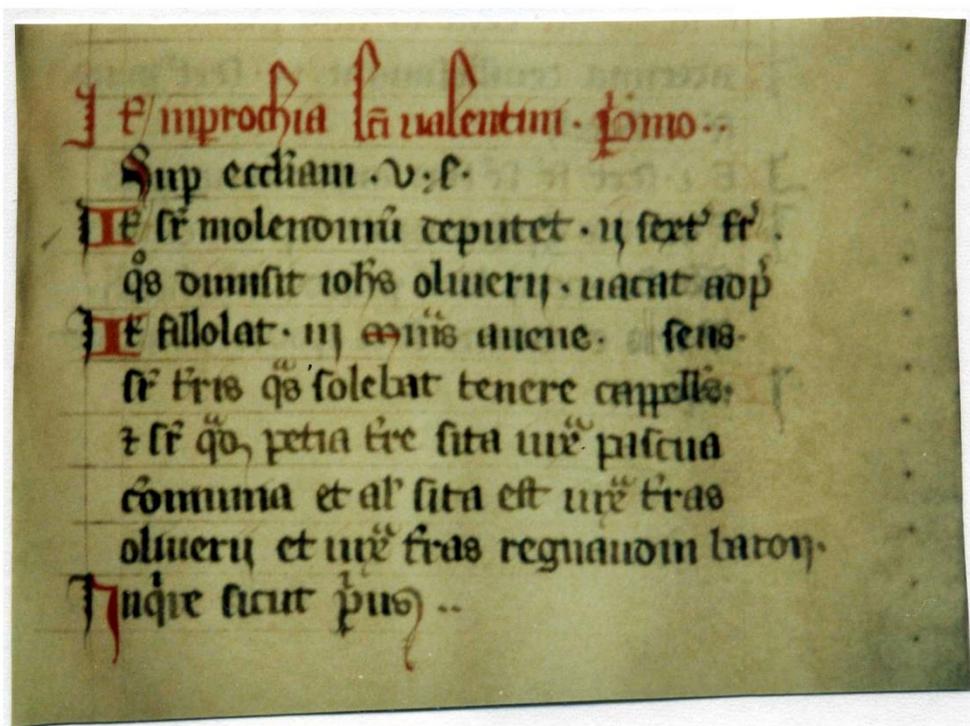
Les revenus de l'abbaye Notre-Dame d'Issoudun à Saint-Valentin

Un cahier rédigé en 1332, fait le point, paroisse par paroisse des revenus que possédait l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun. Voici le chapitre concernant la paroisse de Saint-Valentin :

"Item in parrochia sancti Valentini primo :
- *super ecclesiam V solidos*
- *item : super molendinum deputet II sextarios frumenti quos dimisit Johannes Oliverii vacat adp()*
- *item : fillolat III minos avene sens super terris quas solebat tenere cappellus et super quanda petia terre sita juxta pascua communia et altera sita est juxta terras Oliverii et juxta terras Regnaudin Baton.*
- *Inquire sicut primus" (4).*

C'est à dire :

- 5 sols sur l'église (il s'agit du droit de patronage).
- Il est dû deux setiers de froment sur le moulin qu'abandonna Jean Olivier et qui est actuellement vacant.
- Trois mines d'avoine sur des terres que tient habituellement le chapelain, et sur une pièce de terre située près de la prairie commune et sur une autre située près des terres d'Olivier, et près des terres de Regnaudin Baton.



L'église du XII^e au XVIII^e siècle

Un édifice de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle

Certains indices nous portent à dater l'église de Saint-Valentin à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle. Il s'agit donc d'une reconstruction d'un édifice plus ancien puisque l'église est mentionnée en 1154.

Tout d'abord, avant la grande transformation du milieu du XIX^e siècle, l'église avait un chevet plat. On pénètre dans le chœur par un arc en plein-cintre, ce qui accuse un caractère encore roman. Nous ne savons pas, hélas, quel genre d'ouvertures étaient pratiquées dans le mur plat du fond du chœur. Cependant on voit aujourd'hui, scellées dans les murs latéraux de la nef, auprès du chœur, deux colonnes engagées supportées par des culots sculptés. Ces colonnes, les deux chapiteaux et les sculptures semblent d'un style du début de l'art gothique, c'est à dire de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle. Ces colonnes ont été déplacées lors de la démolition du mur du fond du chœur, pour permettre la construction de l'abside semi-circulaire actuelle. Elles devaient se trouver dans chacun des angles Est du chevet, et devaient avoir été construites en prévision d'un voûtement en pierre du chœur. Ce genre de prévision est extrêmement fréquente au Moyen Age. La colonne aujourd'hui scellée dans le mur nord du chœur, est tronquée. Elle devait être autrefois dans le coin sud-est du chevet, car dans ce coin existait une porte ouverte sans doute au XVII^e ou au XVIII^e siècle. La colonne aurait donc été tronquée pour permettre l'ouverture de cette porte démolie au XIX^e siècle.

Le chapiteau de la colonne scellée aujourd'hui au nord représente un visage au nez et à la barbe aujourd'hui cassés. Le culot portant la colonne a été détruit. Le chapiteau de la colonne scellée dans le mur sud représente un personnage difforme, il doit s'agir d'un infirme. Le culot supportant sa colonne représente un visage d'un homme barbu encapuchonné.

D'autres sculptures datant peut-être des XII^e-XIII^e siècles ou du temps de la reconstruction de la charpente au début du XVI^e siècle, existent dans les coins de la corniche de la nef. Cette corniche est moulurée en quart de rond renversé.

- Dans le coin Nord-Est sous la corniche : une sculpture endommagée sur laquelle on peut voir un bras.

- Dans le coin Nord-Ouest : un personnage

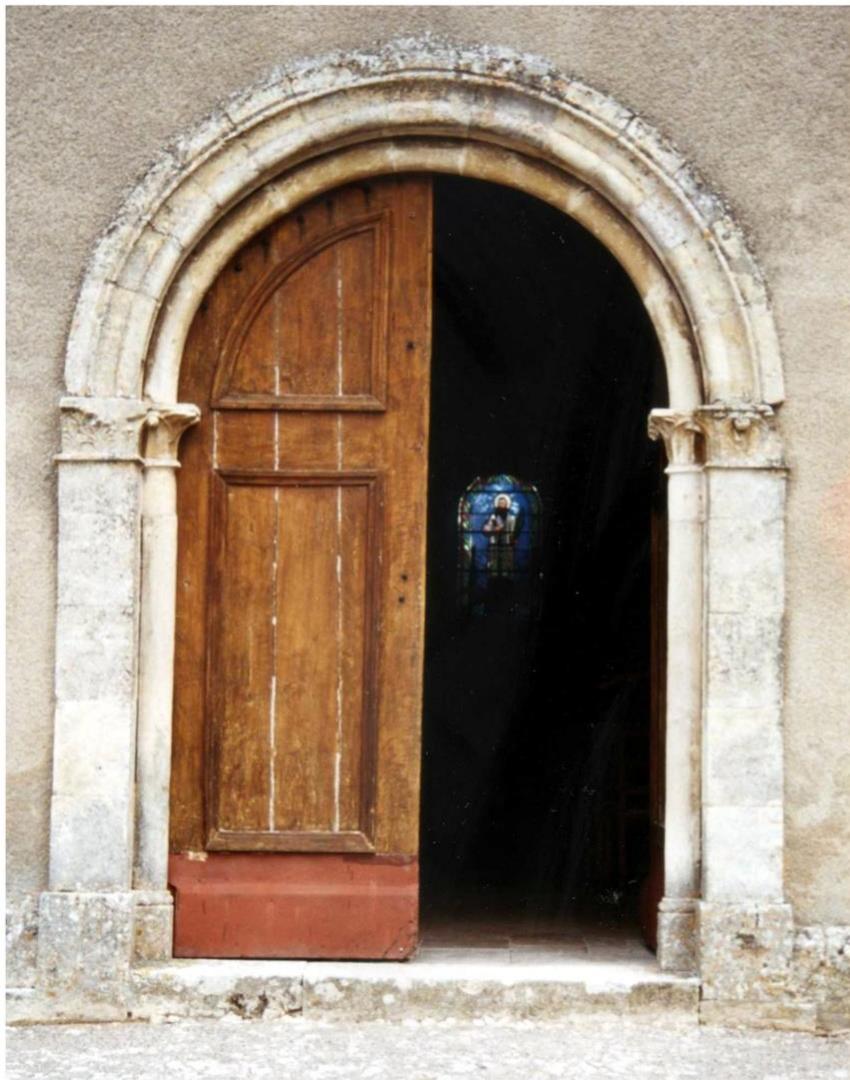
- Dans le coin Sud-Est : un cochon ou un porcelet allongé.

- Dans le coin Sud-Ouest : un visage masqué qui pourrait être celui d'un bourreau.

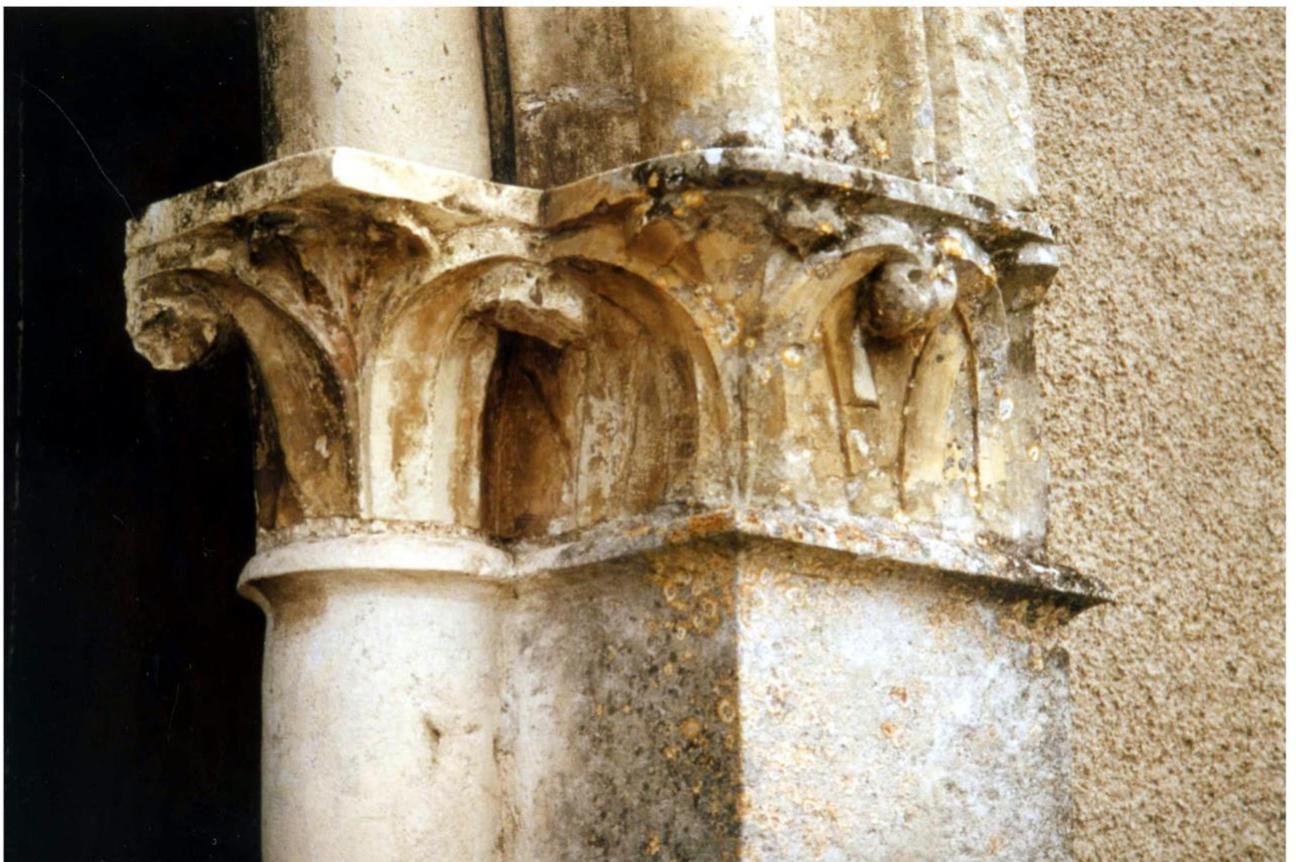
La porte principale, bien que très restaurée au milieu du XIX^e siècle a gardé sa partie supérieure intacte. Il s'agit d'un arc en plein-cintre, mouluré de deux tores. L'un repose sur des colonnettes à chapiteau sculpté de crochets et de palmettes, dans un style accusant, là encore, le début de l'art gothique.

Le mur de la façade principale Ouest est renforcé, de chaque côté, dans son prolongement, par un gros contrefort. Un autre contrefort renforce chacun des angles Est de la nef. On peut remarquer l'utilisation de pierres plates, dans le contrefort visible dans l'angle nord-est de la nef. Ces pierres plates pourraient provenir de sarcophages en pierre calcaire récupérés et réutilisés lors du creusement des fondations de ce nouvel édifice.

La datation de l'édifice est bien sûr une hypothèse. Seul un dégagement minutieux des enduits actuels permettrait de savoir si cette hypothèse est exacte.



Le portail principal



chapiteau du début XIII^e siècle



Anciennes colonnes engagées du chœur
(fin XII^e siècle - début XIII^e siècle)

Sculpture de la corniche
représentant sans doute
un bourreau
(coin nord-ouest)



Le mauvais état des églises après la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église Saint-Valentin n'a pas dû échapper à cette règle. Au début du XVI^e siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations ont pu être engagés.

Reconstruction de la charpente au début du XVI^e siècle

La charpente a été complètement reconstruite à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Les entrails et les poinçons sont apparents. Ils sont octogonaux et s'élargissent à la retombée des poinçons sur les entrails. Cette surépaisseur est limitée par un tore, disposition typique de la fin de la période gothique.

Cette charpente était apparente et n'était pas couverte à l'intérieur d'une voûte en lambris.

La nouvelle charpente était dépourvue de clocher jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les cloches étaient suspendues sous la charpente.

C'est à cette époque que pour renforcer l'ancienne nef, un contrefort a été construit le long de chacun des murs latéraux de la nef.

A droite du contrefort, construit au nord, une petite porte a été ouverte. On remarque que le montant gauche se termine par une pierre taillée en prisme dans le contrefort. Cela nous prouve que le contrefort et la porte ont été construits en même temps et cela vers la fin du XV^e siècle ou le début du XVI^e siècle. Cette petite porte a un linteau taillé en anse de panier. Le montant droit a été complètement refait au milieu du XIX^e siècle.

Le culte de saint Roch et le puit

Chaque année les habitants de Saint-Valentin faisaient autrefois un pèlerinage à une fontaine dédiée à saint Roch qui avait la réputation depuis la fin du XIV^e siècle de guérir les épidémies. Il ne reste pas de traces de cette fontaine. On peut cependant signaler qu'une source existait sous le chœur de l'église. Un puit a d'ailleurs été creusé dans le mur nord du chœur. Ce puit, actuellement comblé, peut être l'ancienne fontaine, cependant il n'y a là rien de certain, car il a pu être creusé au XIX^e siècle, lors de la transformation de l'église en bâtiment d'exploitation agricole.

Les modifications des XVII^e et XVIII^e siècles

La sacristie est un bâtiment du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Elle était autrefois moins large environ d'un mètre au sud. La porte qui y accède est sans doute plus ancienne que la sacristie elle-même. Sa construction amena le percement d'une autre porte dans l'angle sud-est du chœur. C'est au cours du percement de cette seconde porte que la colonne engagée qui se trouvait dans ce coin a été tronquée. Cette colonne est maintenant scellée dans le mur nord de la nef.

A la même époque, un retable a été mis dans le fond du chœur, bouchant ainsi les baies qui l'éclairaient. Pour remédier à cela et faire entrer de la lumière dans le sanctuaire, une baie à linteau en anse de panier a été ouverte dans le mur nord du chœur, auprès du coin nord-est.

Charpente de la fin du XV^e s.
ou du début du XVI^e s.
restaurée en 1848

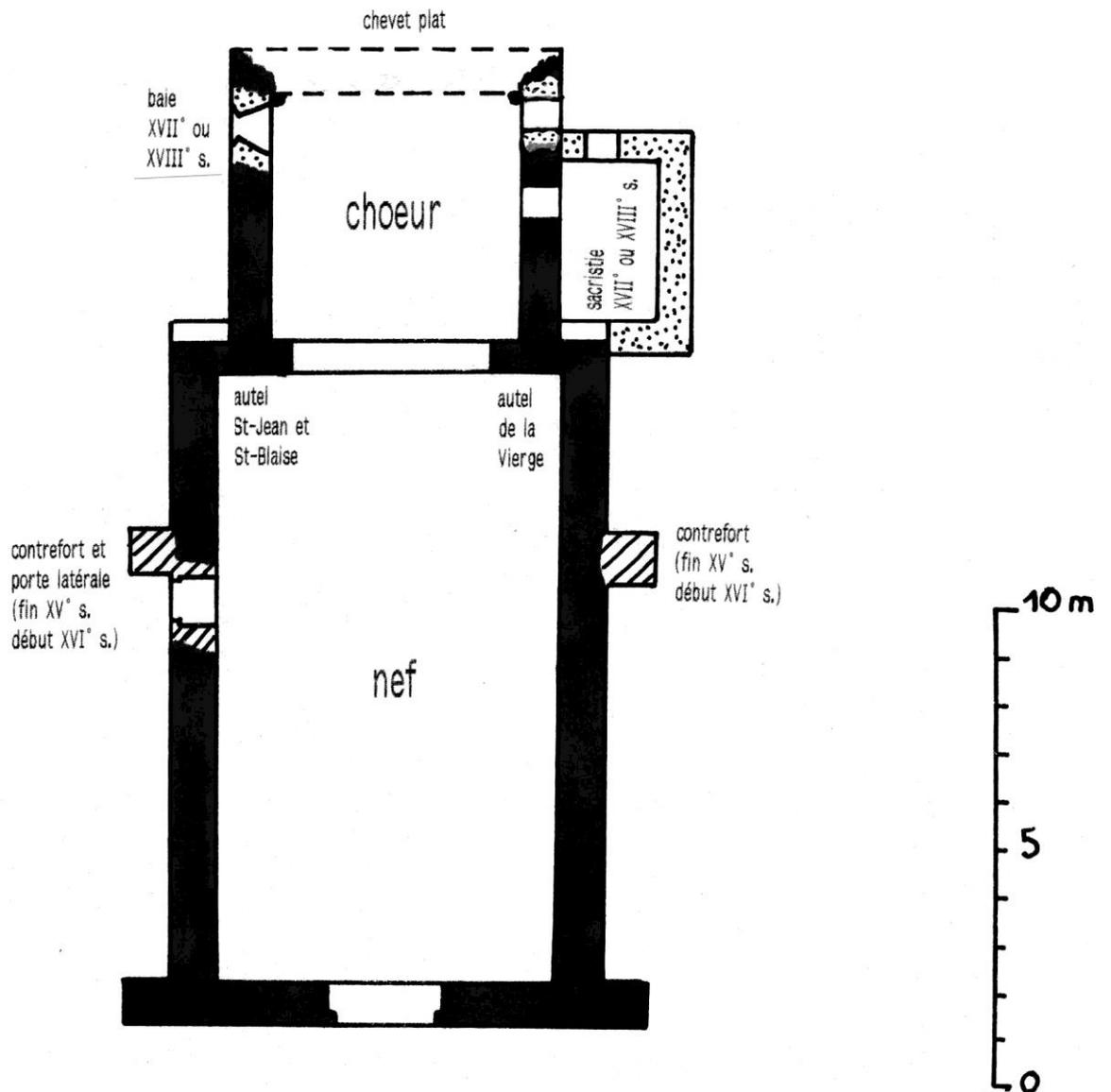


Entrails et poinçons apparents
(fin du XV^e s. - début du XVI^e s.)

Contrefort
(fin du XV^e s.
- début du XVI^e s.)



Porte latérale
(fin du XV^e s.
- début du XVI^e s.)



- Début du XIII^e siècle
- ▨ fin XV^e - début XVI^e siècle
- ▤ XVII^e ou XVIII^e siècle

L'église du XII^e au XVIII^e siècle

Vie et gestion de la paroisse

XVII^e - XVIII^e siècles

Les curés

- 1697 : François Soulet ⁵.
- 1723 : René Augier.
- 1725 : Breban, curé (il se nomme en 1725, prieur curé).
- 1726-1741 : Louis Ruby
- 1742-1753 : Lejeune, prieur curé.
- 1753-1792 : Antoine Jolivet, curé.
- 1792-1793 : Poulain, curé desservant.

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles, mais aussi grâce aux quêtes, aux ventes de cierges aux paiements des autorisations d'inhumation dans l'église... Les procureurs de la fabrique, que l'on appelait les fabriciers (ou fabriciens) ou marguilliers, pouvaient agir en temps que procureur des habitants de la paroisse.

Exemple de nomination d'un fabricien dans les registres paroissiaux : *"Le 25 juillet 1725, à la pluralité des voix des habitans convoqués extraordinairement, pour la nomination d'un fabricien, ont élu Huchet, maréchal demeurant dans le bourg de la paroisse, lequel a accepté et accepte la ditte nomination, et a promis sous les formes ordinaires de s'aquitter dignement de ses fonctions, pour quoi de l'agrément de Mr l'archipreste avons confirmé la ditte élection, et en avons fait acte pour y avoir recours en tems et lieu. La dicte nomination faicte par nous à cause de la vacance de curé, Mr Augier étant décédé le 18 du présent mois, ainsi que l'acte de l'autre part en fait mention".*

C'est la fabrique qui était chargé d'entretenir la nef de l'église.

La fabrique possédait un arpent de vigne, trois septrées de terre et un petit pré. Ces biens étaient affermés et le revenu de la ferme était cédé au procureur de la fabrique qui était chargé, en contre partie, de payer le luminaire de l'église. Ces biens provenaient de dons ou de fondations pieuses des fidèles.

La visite du cardinal de la Rochefoucauld : 14 septembre 1738

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, haut dignitaire du royaume de France, visita l'église de Saint-Valentin le 14 septembre 1738. Le procès verbal de cette visite a été conservé ⁶.

"Le même jour Dimanche 14 septembre 1738, environ les 11 heures du mattin, nous Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, patriarche,

5 : Louise Choppin, femme de Jacques Gingault, porta plainte contre ce curé en juillet 1697, pour coups et blessures. François Soulet fut condamné à une amende de 60 livres (Arch. Dép. 18 : 2 G 235).

6 : Arch. Dép. 18 : 1 Mi 23, vol. 3, pages 543 et 544.

archevêque de Bourges, continuant les visites de nostre diocèse accompagnés de nos officiers ordinaires, nous sommes transportés en l'église paroissiale de Saint-Valentin, où nous avons été reçus avec les marques d'honneur et de distinction dûes à nostre dignité et caractère, par Me Louis Ruby, prestre, curé de la dite paroisse assisté de plusieurs curés du voisinage et suivy d'un grand nombre de personnes de tout sexe, âge et condition, en présence desquelles, après les prières ordinaires et accoutumées marquées par le rituel de nostre diocèse, nous avons procédé à nostre visite de la dite église tant au spirituel que temporel, suivant et conformément à nostre mandement d'indication à ce jour et heure deüment publié en la dite église au prosne de la messe paroissiale ainsy qu'il nous a esté certifié par le dit curé, laquelle visite, nous avons commencé par celle du Très Saint Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple, et continué ensuite partout ce qui y est sujet, tant au dehors qu'au dedans de la dite église, et avons observé

- que la tabernacle est extrêmement petit, malpropre et indécent,
- qu'il n'y a aucune marque de consécration sur le carreau d'ardoise que nous avons trouvé incrusté dans la table du grand autel,
- que la pateine est extrêmement bosselée,
- qu'il n'y a aucune marque de consécration sur les deux petits autels de la nef qui sont dédiés, l'un à la Sainte Vierge et l'autre à St-Jean et à St-Fiacre,
- que les dits autels ne sont pas d'ailleurs suffisamment décorés,
- que la chaire à faire les prosnes qui a esté pratiquée dans la balustrade qui sépare le choeur de la nef, est hors d'estat de servir à cause de sa petitesse,
- que le confessional est tout à fait indécent,
- que la nef n'est ni voûtée ni lambrissée, quoyque la charpente soit fait de façon à estre lambrissée, ce qui la rend extrêmement humide et froide en hyver, et d'ailleurs très incommode parce qu'à défaut de clocher, on a esté obligé de suspendre les cloches à la charpente de la nef, ce qui est cause que quand on sonne les cloches on ne s'entend point dans l'église,
- que la nef est très malproprement pavée,
- que les grilles qui sont aux avenues du cimetièrre sont toutes pourries et les fossés sur lesquelles elles sont posées totalement comblées ensorte que les bestiaux y entrent continuellement et le prophanent,
- que la couverture de toute l'église a besoin d'estre repiquée et les mortiers d'estre refaits,
- que les chapeaux de quelqu'uns des pilliers buttants des murs de la nef sont détruits, ce qui causera la perte totale, si on n'y remédie promptement.

Surquoy ouy, et ce requérant nostre promoteur, nous ordonnons :

- 1°/ que le carreau d'ardoise que nous avons trouvé incrusté dans la table du grand autel et sur lequel nous n'avons remarqué aucune preuve de consécration sera enterré, qu'en son lieu et place, le dit autel sera incessamment muni d'un marbre ou pierre consacrée, qui sera incrustée et mise de niveau dans la table, ensorte qu'elle n'y forme aucune élévation.
- 2°/ qu'il seraourny un tabernacle neuf, propre et décent, doublé en dedans d'une étoffe neuve de soye, et doré par dessus, au moins sur les sculptures et moulures, et le surplus peint proprement.
- 3°/ qu'il seraourny six chandeliers de cuivre d'un pied et demy au moins ou de deux pieds d'hauteur.
- 4°/ que le mur du fond du choeur, aux deux costés du tabernacle, sera finy d'estre boisé, qu'ensuite toute la menuiserie, même le retable, sera verny ou peint proprement à l'huile.
- 5°/ que la pateine sera battues, redressée et redorée au moins en dedans.

- 6°/ que les deux petits autels de la nef, dédiés l'un à la Ste Vierge, l'autre à St-Jean et St-Blaise ⁽¹⁾, seront munis de marbres ou pierres consacrées qui seront incrustées et mises de niveau dans les tables, qu'ensuite les dits autels seront décorés uniformément d'un retable de menuiserie de toute la longueur de la table, et de 7 ou 8 pieds au moins d'hauteur dans le milieu duquel sera enquadré un petit tableau propre, qu'il sera fait à chacun un gradin double et un pavement de bois peint, qu'ils seront fournis de nappes, cartes, crucifix, chandeliers, qu'au dessus de chacun, il sera mis un petit dais de menuiserie, jusqu'à ce, nous interdisons les dits autels et deffendons à tous prestres séculiers et réguliers d'y célébrer.

- 7°/ qu'il sera fait un confessional neuf et une chaire de menuiserie propre et solide qui seront placés dans les endroits les plus commodes de la nef. Nota : la chaire pour les prosnes afin que les curés faisant ses instructions puisse estre facilement vus et entendus de tout le peuple.

- 8°/ que la nef sera pavée d'un pavé taillé s'il est possible d'un même échantillon ou tout au moins posé de niveau et bien joint.

- 9°/ que la nef sera lambrissée entièrement comme on a desjà commencé avec du plancher bien joint et bien attaché, non seulement à cause de la propreté et décence, mais encore afin qu'elle soit moins exposée à la pluye, aux vents, au froid en hyver, et pour prévenir les accidents qui arrivés si un battant de cloche se détachoit, et encore pour empescher que le son des cloches qui à défaut de clocher sont attachées à la charpente de la nef n'incommode point pendant l'office divin.

- 10°/ que tous les murs, tant du choeur que de la nef, seront blanchis.

- 11°/ que la couverture sera repiquée où il est besoin, que les chapeaux des pilliers qui sont dégradés seront refaits.

- 12°/ que les fossés qui sont aux avenues du cimetièrre seront creusés, qu'il sera mis par dessus des grilles de bois neuf pour empescher les bestiaux d'y entrer et le prophaner.

Le tout fait etourny aux dépens de qui il appartiendra et à la diligence du nommé François Fragot, procureur fabricant de la dite église auquel nous avons enjoint de faire pour l'exécution de nos ordonnances cy dessus toutes les poursuites requises et nécessaires.

Ensuite après avoir administré le sacrement de confirmation aux personnes préparées à le recevoir, et avoir pris autant qu'il a pu dépendre de nous une connoissance exacte du spirituel de la dite paroisse, nous avons, au sieur curé et habitants présents, donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite, ce fait, ayant interpellé le procureur fabricant, de nous représenter les comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique, les dits sieurs curé et habitants nous ont répondu que la dite fabrique n'ayant qu'un arpent de vigne affermé 8 livres, trois septrées de terre et un petit pré affermé en tout 3 livres, il estoit d'usage en cette paroisse de ne rendre aucun compte et de laisser ce revenu au premier fabricant, à la charge de fournir le luminaire de l'église qui de notoriété publique est d'une dépense beaucoup plus considérable, de laquelle déclaration nous avons fait acte".

Les cimetières

La plupart des paroissiens étaient inhumés dans le cimetière. Ce cimetière entourait primitivement l'église. On peut noter que des travaux de voirie réalisés autour de l'église permirent de repérer des sarcophages calcaires.

7 : Plus haut, le second autel est dédié à saint Jean et à saint Flacre. Il doit s'agir dans l'un ou l'autre cas d'une erreur.

Des fouilles de sauvetage faite en 1986 à la suite de la construction d'un pavillon, permirent de découvrir un autre cimetière datant de la fin du XV^e siècle et du XVI^e siècle. Il était situé le long du chemin du Colombier, chemin menant à Issoudun.

Au XVIII^e siècle, le cimetière était situé auprès de l'église, au sud de l'édifice. Le cimetière actuel est une réalisation de 1821.

L'église, lieu de sépulture

Les curés de la paroisse pouvaient se faire enterrer dans l'église et spécialement dans le chœur. Cette pratique est visible dans les registres paroissiaux :

Exemple :

- Le 19 juillet 1723 *"a esté inhumé dans l'église de cette paroisse de St-Valentin, le corps de maistre Robert Augier, curé de cette dite paroisse, pris dans la maison curiale, par moy Jean Saur, curé de St-Denys d'Issoudun, officiant en présence et du consentement de M. Claude Guenois, curé de St-Cir, archiprestre d'Issoudun, mondit sieur Augier, curé décédé après avoir receu avec piété les sacrements, le corps inhumé en présence de mondit sieur Guenois, archiprestre, et de M. Henry Blanchard, et de M. Charles Renauldon, prestres, vicaires de la paroisse de St-Cir d'Issoudun"*.

Certains paroissiens, surtout des nobles, des notables ou des bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer également dans l'église.

Exemples pris dans les registres paroissiaux :

- Le 18 mars 1728 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse, avec les cérémonies ordinaires, Etienne Borgé, domestique à Lagny, âgé de 53 ans"*.

- Le 14 février 1730 *"a été inhumé dans l'église de St-Valentin, Jean Chuât, âgé de 55 ans, veuf de Marie David"*.

- Le 27 janvier 1732 *"a été inhumée dans l'église de St-Valentin, avec les cérémonies ordinaires, Catherine Droüet, âgée de 48 ans, vivante femme de François Rigosse, laboureur à la métairie de Dorne"*.

- Le 1 mars 1733 *"a été inhumée dans l'église de cette paroisse, Françoise Chedeau, âgée de 59 ans, vivante femme de Jean Huchet, maréchal du bourg de St-Valentin"*.

- Le 8 mai 1733 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse, Jean Ruby, âgé de 3 ans 5 mois et 8 jours, vivant fils de M. Jean-René Ruby, et de damoiselle Agathe Badin"*.

- Le 23 décembre 1733 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse, François Huchet, âgé de 30 ans, vivant, mary de Marie Patrigeon"*.

- Le 17 septembre 1734 *"a été inhumée dans l'église de cette paroisse, Marguerite Planchon, veuve de Jean Fraget, âgée de 82 ans"*.

- Le 27 avril 1737 *"a été inhumé dans l'église de cette paroisse, Jacques Bourgeois, laboureur, décédé d'hier, âgé de 55 ans..."*

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 interdira définitivement ce droit de sépulture dans l'église. Le 24 juillet 1792, le corps d'Antoine Jolivet, curé de la paroisse, âgé de 69 ans, fut inhumé dans le cimetière.

Le vingt cinquième jour du mois de mai mil sept cent vingt cinq à la pluralité des voix des habitants convoqués extraordinairement par la nomination d'un fabricien, on a élu sieur marcel demeurant dans le bourg de la paroisse, le quel a accepté et accepte la dite nomination, et a promis sous les formes ordinaires de l'aquiescer dignement de ses fonctions, pour quoi de l'agrément de Mr. l'archiprêtre avons confirmé la dite election, et en avons fait acte pour y avoir recouvert content et lieu la dite nomination faite par nous auant de la vacance de curé, Mr Augier étant decédé le dix huit du present mois, ainsi que l'acte de l'autre part en fait mention

Avec nous

Nomination d'un procureur fabricien en 1725
 (Archives départementales de l'Indre : registres paroissiaux)

Doranne

ARCHIVES DE L'INDRE
 Priorité Publique

Le dixneufiesme Jour Du mois de Juin mil sept cent vingt cinq à l'eglise de cette paroisse de St. Valentin Le Corps de feu Maître Robert Augier Curé de cette dite paroisse, prieur de la maison Curiale, par moy Jean Sauw Curé de St. Denys d'Yffonduy officier en regne le dit consentement de Mr. Claude Quenoise Curé de St. Civ archiprêtre d'Yffonduy, Mondit sieur Augier Curé decédé ayent receu avec piebte les sauventes, Le Corps d'Inhumation representé de mondit sieur Quenoise archiprêtre, et de Mr. Henry Blanchard, et de Mr. Charles Renaudoy prestre vicar de la paroisse de St. Civ d'Yffonduy

Avec nous

Jean Sauw

Curé de St. Denys
 archiprêtre d'Yffonduy

Inhumation dans l'église de maître Robert Augier, curé, en 1723
 (Archives départementales de l'Indre : registres paroissiaux)

La Révolution

La vente des biens nationaux

Les biens situés sur le territoire de la commune, et qui étaient possédés par des établissements ecclésiastiques furent saisis et vendus au titre de biens nationaux ⁽⁸⁾.

Les biens de la cure de St-Valentin :

- Le 25 Messidor an IV (13 juillet 1796), le presbytère de St-Valentin fut vendu 1052 F.

Les biens de la fabrique de St-Valentin

- Le 14 février 1793, 5 petits morceaux de terre et un arpent de vigne furent vendus à Joseph François père et Benjamin Guault, pour 1800 F.

Les biens de l'Hôtel Dieu d'Issoudun :

- Le 27 Floréal an III (16 mai 1795), le domaine du Portail, fut vendu 110 700 F à René Gourdon, de Vierzon.

- Le même jour, un 16ème d'arpent de vigne fut vendu 100 F à Jean Baptiste Lumet, d'Issoudun.

- Le même jour, la locature de la Maison-Rouge fut vendue 26 100 F à Jean Feuillet, père.

- Le même jour, un quartier de vigne, fut vendu 730 F à Pierre Billard.

- Le même jour, un arpent de vigne, fut vendu 2275 F à Jean Picard.

- Le même jour, une locature fut vendue 13 200 F à Denis Dubreuil.

- Le 16 Messidor an III (4 juillet 1795), le quart d'un quartier de vigne fut vendu 150 F au sieur Pierre Feuillet.

Les biens dépendant de l'abbaye de la Prée :

- Le 8 juin 1791, 200 arpents de terre en chaumes, furent vendus 5400 F à Jeanne Soulet, femme Gagnault.

- Le 29 novembre 1791, les domaines des Grand et Petit Lagny, furent vendus 76 700 F au sieur Philippe Gournichon, demeurant à Villemoriez, paroisse de Brion.

La suppression du culte

L'église devint d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême.

La commune changea elle-même provisoirement de nom pour le nom de La Cadoue, nom d'une rivière des environs.

En Ventôse an II (mars 1794), François Poulain, curé de la Cadoue, alors détenu à la prison d'Issoudun comme suspect, renonça à sa fonction et rendit ses lettres de prêtrise. Il fut transféré le 21 Pluviose an III (9 février 1795) à la prison de la Visitation, d'où il put sortir grâce aux témoignages de certains de ses paroissiens qui reconnurent en leur ancien curé les qualités "*d'ami de la Révolution animé des meilleurs principes*".

Une ou plusieurs des cloches de l'église furent transportées au district pour être fondues pour faire des canons, des fusils, ou de la monnaie. Seule la grosse cloche resta sous la charpente de l'église. Les autres objets

⁸ : Arch. Dép. 36 : Q 1435.

métalliques, l'argenterie, le linge, et les divers ornements furent également saisis et vendus.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être effacés.

Le culte ne reprit que vers 1795, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparus. Nous possédons donc peu de renseignements.

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

Suppression de l'église paroissiale de Saint-Valentin : 1808

Par décret, en date du 28 août 1808, l'église de St-Valentin fut réunie à celle de Lizeray. A partir de cette date, la Municipalité de Saint-Valentin devait participer pour une part aux dépenses d'entretien de l'église de Lizeray, chef lieu du culte de ces deux communes. La cloche de Saint-Valentin fut transférée dans l'église de Lizeray.

Vente de l'église de Saint-Valentin : 1816

Une autre ordonnance royale, datant du 30 avril 1816, autorisa la vente des matériaux des églises supprimées de St-Aoustrille et de St-Valentin, pour 1500 F au profit de la fabrique de Lizeray, pour l'achat du presbytère de Lizeray. Le prix de ce presbytère, vendu par le sieur Darnault, était de 3500 F. Cette dépense devait être répartie entre les communes de Lizeray, St-Aoustrille et St-Valentin.

Cependant l'église de Saint-Valentin ne fut pas démolie, elle fut vendue le 17 août 1816 à la sous-préfecture d'Issoudun, pour 785 F. Cette somme fut versée à la mairie de Lizeray. Le 24 août 1816, la même église fut vendue à un certain Vincent Georges, qui transforma l'édifice du culte en habitation et en bâtiment d'exploitation agricole.

La translation du cimetière : 1821

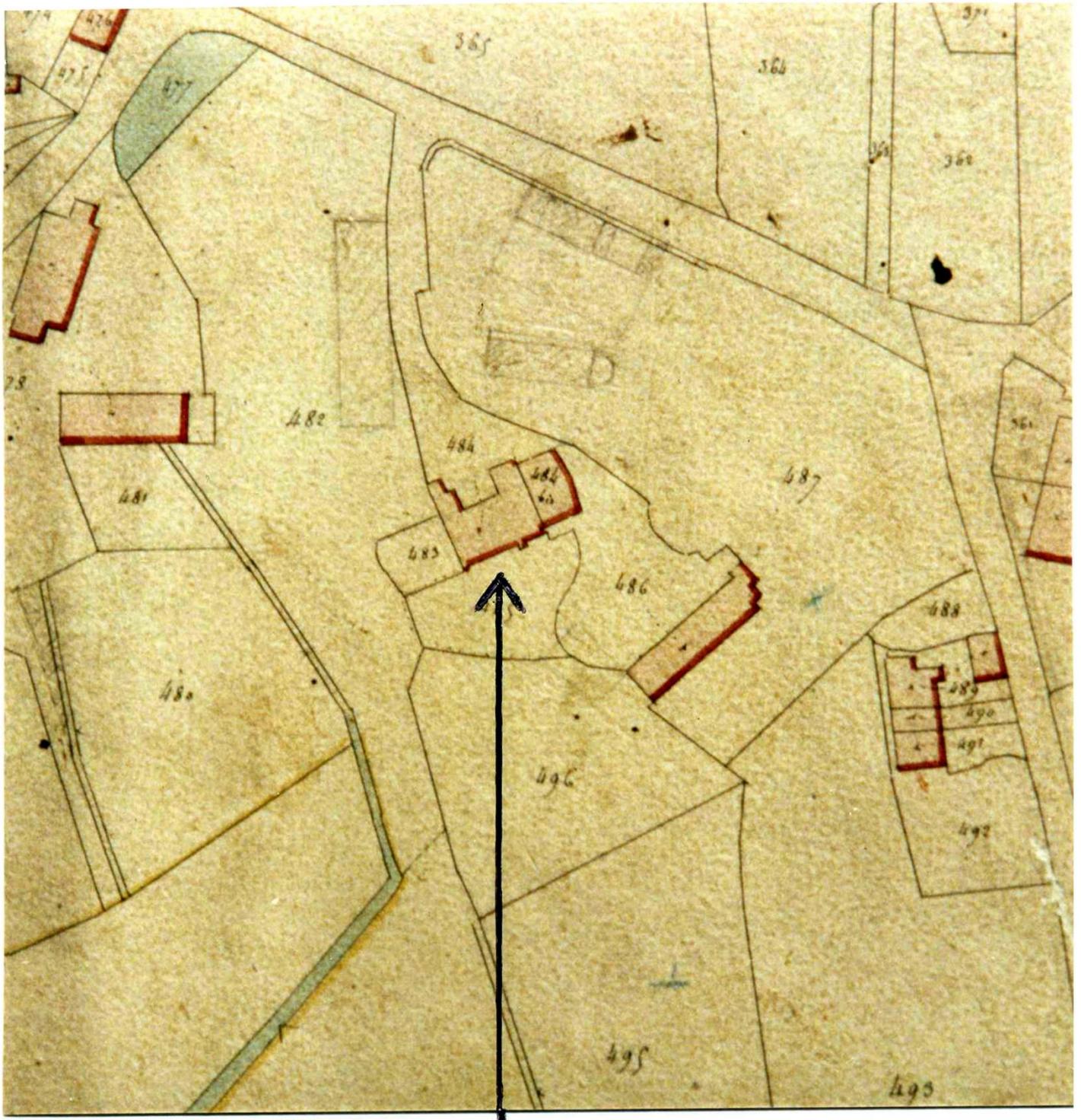
Le cimetière se trouvait autrefois près de l'église, au sud, auprès de prés. Le Conseil Municipal décida d'en voter la translation les 30 octobre et 5 décembre 1819. Le procès verbal d'ajonction eut lieu le 23 janvier 1820. Le nouveau cimetière fut béni le Mardi 21 août 1821 par monsieur Busson, curé de la Champenoise. La première personne enterrée dans ce cimetière fut un enfant de Silvain Mary, le dimanche 8 septembre 1821 ⁽⁹⁾.

Ayant elle-même un cimetière, la commune de St-Valentin refusera de participer aux frais d'agrandissement du cimetière de Lizeray vers 1819-1821.

Projet d'acquisition de l'église par la commune : 1822

Le 6 octobre 1822, le Conseil Municipal, considérant l'éloignement de l'église de Lizeray, et les difficultés à s'y rendre l'hiver, discuta du projet d'acquisition de l'ancienne église de Saint-Valentin. Georges Vincent le propriétaire en demandait 1400 F. le Conseil, jugeant ce prix trop élevé en offrit 1200 F. Une évaluation officielle arrêta le prix à 1500 F, *"telle qu'elle est garnie aujourd'hui, de tous les matériaux qui sont existant"*. Il était prévu que *"le dit Georges Vincent n'enlèvera que son mobilier, son vin, son*

9 : Archives communales : registre des délibérations.



On remarque au centre :
l'église avec son chevet plat et
les bâtiments agricoles qui l'encombrent
(Archives communales : ancien cadastre)

grain et ses fourrages, toute autre espèce de matériaux en pierre et en bois resteront dans la ditte église" (10).

Vente de l'ancien cimetière : 1826

Cette vente fut décidée par le Conseil Municipal en réunion les 26 mai et 31 juillet 1825. Cette vente fut autorisée par une ordonnance royale le 23 novembre 1825. Le terrain fut adjugé le 29 janvier 1826 à Silvain Chertier pour 183 F. Il avait une dimension de 2 ares 60 centiares. Il "*joute au levant (ouest) et midi (sud) un terrain qui a dépendu de l'église et du presbytère dont le sieur Georges Vincent est devenu propriétaire ; au couchant (Est) un chemin public conduisant aux Petits Prés, et au Nord, l'église appartenant audit sieur Vincent*".

Conflit entre les communes de Lizeray et Saint-Valentin

En 1831, la commune de Lizeray demanda à celle de Saint-Valentin de participer aux travaux de réparation de l'église de Lizeray. Le Conseil Municipal de Saint-Valentin refusa catégoriquement le 30 octobre 1831, affirmant qu'à la suite de la mort du curé Brunet de Lizeray, l'église de Lizeray resta vacante et la commune de St-Valentin fut alors réunie à celle de la Champenoise pour le culte.

Ce refus fut encore motivée par une autre délibération de la Municipalité en date du 11 mars 1832. Les habitants de Saint-Valentin faisaient alors valoir l'avantage de l'installation d'une église dans leur commune en indiquant que l'église de Lizeray était isolée et sujette aux rigueurs de l'hiver.

Projet de construction d'une chapelle : 1833

La Municipalité de Saint-Valentin, en réunion le 5 février 1833, décida de demander l'autorisation de faire construire une chapelle pour faire l'office des corps morts. Les habitants adressèrent même une lettre, le 9 mai 1833, à l'archevêque de Bourges pour lui demander l'autorisation de construire une chapelle ou une église dans le milieu du bourg de St-Valentin. Ce projet n'eut pas de suite, ce qui n'empêcha pas le Conseil Municipal de demander le 5 mai 1835, la distraction, pour le culte, de la commune de St-Valentin à celle de Lizeray.

Nouveau projet de construction d'une chapelle : 1839-1840

"Vu le désir de tous les habitants de la commune d'avoir l'office de temps en temps ; vu la désolation des coeurs qui ont conservé un peu de religion lorsqu'ils voient les prières pour les morts rentrés dans une grange ou dans la propre maison du décédé ce qui est un surcroit de chagrin pour les parents ; vu qu'il n'y a pas de prêtre à Lizeray, notre chef lieu de succursale, lors même qu'un desservant viendrait à y être nommé, il y a de St-Valentin à Lizeray à peu près un lieu et demi ; cette distance est trop grande pour que nous puissions nous y rendre si l'on considère surtout que cette distance est coupée par deux ruisseaux qui forme des marais impraticables en hiver ; vu enfin que le susdit conseil a décidé à

10 : Délibérations du Conseil Municipal du 27 octobre 1822, du 17 novembre 1822 (enquête pour l'acquisition de l'église pour 1500 F dont 200 F pour la passation de l'acte), et du 23 février 1823 (vote de 8 F 30 pour paiement de l'enquête).

l'unanimité qu'il serait construit une chapelle au chef lieu de la commune de St-Valentin"... il fut décidé, le 9 mai 1839, de demander à M. Pineaud, inspecteur voyer de l'arrondissement, de réaliser les plans d'une chapelle à construire au centre du bourg. Ces plans furent examinés et approuvés le 19 juillet 1840 par le Conseil Municipal qui demanda l'autorisation de faire l'adjudication des travaux. Là encore ce projet n'eut pas de suite.

Erection de l'ancienne église en chapelle de secours : 1845

Le 10 mai 1841, le Conseil Municipal nomma un expert pour l'estimation de l'ancienne église. Le procès verbal d'estimation fut rendu le 24 mai 1841 et montait à 3850 F. L'église appartenait alors à la veuve Vincent et était convertie en maison d'exploitation. La Municipalité en décida l'achat le 22 août 1841, et demanda pour cela l'autorisation à la préfecture pour ériger ce bâtiment en succursale, c'est à dire en église paroissiale, ou en chapelle vicariale.

Monsieur Audebert, architecte de l'arrondissement d'Issoudun, dressa un devis le 10 avril 1842 pour la restauration du bâtiment. Le maire dressa lui-même le devis des objets mobiliers nécessaires au culte (300 F). Pour financer l'achat et les travaux de restauration, le Conseil Municipal décida, le 5 mai 1842, de voter une somme de 8100 F provenant de la vente d'une rente appartenant à la commune.

La Municipalité de Lizeray, consultée sur ce sujet, donna un avis favorable le 28 mai 1842. Le Conseil de fabrique de Lizeray, approuva également ce projet, le 25 décembre 1842, à condition que la commune de Saint-Valentin s'engage à prendre en charge l'administration temporelle de la nouvelle chapelle.

Le sous-préfet donna à son tour, un avis favorable au projet le 20 avril 1843.

À nouveau sollicitée pour participer aux réparations de l'église de Lizeray, la Municipalité de Saint-Valentin vota, le 12 décembre 1844, une somme de 30 F 30 en faveur de la commune de Lizeray, en précisant toutefois que c'était la dernière fois qu'elle contribuait à ce type de travaux.

Le dossier de demande d'acquisition de l'ancienne église de Saint-Valentin se promena de 1843 à 1845 de ministères en administrations, malgré l'insistance de la Municipalité de Saint-Valentin ⁽¹¹⁾.

Enfin, une ordonnance, en date du 22 septembre 1845, autorisa le maire à acquérir au nom de la commune à la veuve du sieur Georges Vincent, l'ancienne église, servant de maison d'habitation, moyennant la somme de 3800 F. Cette église était, par la même ordonnance érigée en chapelle de secours. Le culte devait y être célébré sous la surveillance et l'autorité du desservant de l'église succursale de Lizeray et sous l'administration de la fabrique de cette église.

A la suite de cette ordonnance, le Conseil Municipal de Saint-Valentin, refusa le 23 novembre 1845, de participer une fois de plus aux frais de réparation de l'église de Lizeray et aux frais de construction d'une nouvelle sacristie pour cette église.

11 : Délibérations du Conseil Municipal du 28 février 1843 et du 17 août 1845.

Achat de la nouvelle chapelle : 1847

La vente eut lieu le 22 septembre 1846. Mme Marie Guenin, veuve de Georges Vincent, et Georges Vincent son fils, cédèrent l'édifice à la commune pour 3800 F, avec un chemin de pourtour de 6 mètres de largeur partout où il n'existait, ainsi que *"12 ares 16 centiares de terre à prendre dans un champ situé près de l'église jouxtant au levant et au nord au chemin vicinal de Ménétréol à Neuvy-Pailloux, au midi à l'église, et au couchant un petit chemin d'aisance conduisant à la prairie"* (12).

Le 18 avril 1847, le Conseil Municipal vota la somme de 3800 F. Cependant, comme le paiement prenait du retard, le prix subit un supplément de 126 F 70 d'intérêt (13). Pour éviter un conflit, et ramener le prix à 3800 F, il fallut passer un nouvel acte de vente le 23 juin 1847, par devant Delorme notaire à Issoudun (14).

Premier devis de restauration de la chapelle : 1846

Un premier devis fut dressé le 10 septembre 1846. Ce devis nous donne un état sommaire de l'édifice avant sa restauration, ainsi que le détail des travaux projetés :

- *"Cette église sera débarassée des constructions qui y ont été adossées pour servir à l'exploitation, et les murs qui ont été construits à l'intérieur, pour former des chambres, seront démolis, pour que cet intérieur puisse être ensuite restauré". "Les bâtiments servant aujourd'hui d'écurie, de vacherie et de cellier, adossés à l'église, seront démolis, ainsi que 4 murs intérieurs servant à former des chambres, et les cheminées qui ont été construites".* Les matériaux de démolition seront récupérés.

- *"Le choeur et le sanctuaire seront cintrés tant en plan qu'en élévation au moyen de briques sur champs".* L'arc triomphal d'entrée du choeur sera élargi.

- *"la nef sera surmontée d'un plafond voûté"* (voûte en lattis et mortier de chaux)

- *"des ouvertures plus convenables que celles existant aujourd'hui, destinées à éclairer les chambres de la ferme et non l'église, seront ouvertes dans les murs nord et sud".*

- *"La pointe du pignon de face sera, à cause de son mauvais état, démolie pour être relevée ensuite"* (Les pierres de la partie supérieure de l'ancien portail principal furent réutilisées dans le nouveau portail. Un oculus muni d'un vitrail complétera la décoration de la façade.).

- *"Les murs extérieurs seront consolidés par des contreforts nouveaux servant en même temps à orner l'église.*

- *Enfin la couverture (en tuiles), dont ce bâtiment est couvert, étant en très mauvais état sera remplacée par une couverture en ardoises".*

- *"Le sol de l'église sera exhausé de 40 cm en moyenne" et le carrelage sera entièrement refait à neuf en carreaux de terre cuite de 0,16 m de côté".*

- Les enduits intérieurs et extérieurs seront également totalement refaits.

- *"L'église sera surmontée sur le devant du pignon de face d'un clocher ayant une partie carrée de 2 m 40 de côté, et de 2 m 90 de hauteur, surmontée d'une flèche octogonale de 6 m de hauteur au-dessus de laquelle une croix en fer".*

12 : Voir les délibérations du 4 octobre 1846 (vote de 400 F pour les frais de la vente) ; du 3 mai 1846 (vote de 200 F pour le déblaiement et le dégagement de la nouvelle église) ; du 4 octobre 1846 (renouvellement du vote de 400 F pour payer les droits d'acte de l'achat de l'église).

13 : Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 1847.

14 : Voir aussi la délibération du 1 juillet 1847 (vote de 45 F 70 pour payer les honoraires du notaire Delorme).

Le devis prévoyait aussi la construction d'une banquette de communion en bois de chêne, d'un maître autel, d'une chaire, la fourniture d'une porte d'entrée et de vitrage en losanges. Il avait un montant total de 4516 F 07.

Le déblaiement et le dégagement de l'édifice : 1846

Il fut réalisé aux environs du mois d'octobre 1846. Une lettre adressée au sous-préfet par le maire le 5 décembre 1846, nous donne quelques détails : *"En conformité avec le voeu du Conseil, le maire a fait démolir tout ce qui avait été annexé au corps primitif de l'ancien édifice, et dont l'enlèvement pouvait se faire sans compromettre sa solidité. Il a même poussé la précaution jusqu'à faire lasser et recouvrir en tuiles les vides que la démolition des cheminées laissaient dans la toiture, afin de garantir celle-ci des pluies et bourrasques de l'hiver. Tous les matériaux provenant des démolitions ont été rangés par ordre, suivant la nature de chacun d'eux. Lorsque Mr l'architecte retournera visiter l'édifice débarassé de tout ce qui l'encombrait, il pourra s'assurer que les vieux matériaux n'ont pas été vendus, et il reconnaîtra aussi qu'ils existent en quantités plutôt supérieures qu'inférieures à celles portées au devis".*

Modification du devis par économie : 1847

Pour faire des économies, et à la suite du déblaiement et du dégagement de l'édifice, le Conseil Municipal décida, le 29 novembre 1846, de modifier le devis ainsi :

- conservation des quatre contreforts existant, et suppression du projet de leur remplacement par douze contreforts nouveaux.
- conservation de la petite fenêtre nord du chœur,
- conservation de la petite porte nord de la nef.
- agrandissement de la sacristie, d'un mètre vers le sud, et ouverture d'une petite fenêtre dans le mur Est de cette sacristie.
- non agrandissement du chœur que le Conseil Municipal voulait conserver carré ⁽¹⁵⁾. Ce point ne sera pas respecté, et le chœur sera agrandi avec un prolongement par une abside semi-circulaire.
- réutilisation des dalles trouvées dans l'intérieur de l'église. Ces dalles pouvaient être employées à faire dans le milieu de la nef une bande de dallage, en forme de croix, de 2 m de largeur ⁽¹⁶⁾. Le reste de la nef, ainsi que la sacristie, devait être carrelé avec des carreaux neufs de terre cuite.
- consolidation du tirant, situé près de l'arc triomphal, par des consoles en pierre de taille.
- non agrandissement de l'arc triomphal pour ne pas qu'il se trouve plus haut que le tirant à soutenir.
- consolidation de la charpente dont le mauvais état avait été sous-estimé par l'architecte lors de sa visite des greniers.
- Rectification de la hauteur du remblai à mettre dans la nef (les matériaux de démolition avaient été étalés uniformément sur le sol, après que celui-ci ait été décarrelé).
- Démolition d'une porte qui se trouvait à l'angle sud du chœur.

15 : Ce projet prévoyait un éclairage par 3 croisées rapprochées qui devaient être ouvertes dans le fond du chœur ; celle du milieu devait être plus haute que les deux autres.

16 : Environ les deux tiers de l'église et toute la sacristie étaient carrelés en dalles de pierre (environ 400).

Le Conseil Municipal demandera, le 21 février 1847, l'autorisation de procéder à l'adjudication des travaux. Un nouveau devis sera dressé en conséquence le 3 juillet 1847 ⁽¹⁷⁾.

Récupération de l'ancien cimetière : 1847

Le 21 février 1847, on procéda à un échange entre la commune et M. Thevenin. Ce dernier céda à la commune l'ancien cimetière contre deux petits terrains communaux. Cet échange était avantageux car l'église se trouvait alors presque enclavée ⁽¹⁸⁾.

La période de restauration de la chapelle : 1848-1849

Les travaux de reconstruction de l'église furent adjugés le 27 février 1848 en faveur des sieurs Bouchonnet, couvreur, et Claude Cherion, plâtrier, tous les deux d'Issoudun, pour 3965 F 86. Ils furent réceptionnés le 20 mars 1849, et eurent un coût total de 7099 F 86 ⁽¹⁹⁾. Le surplus de la dépense fut financée par un emprunt de 3000 F contracté en 1850 par la commune.

Nous pensons que les deux colonnes engagées situées dans chaque angle de la nef, près du choeur, proviennent des angles nord-est et sud-est du choeur. Elles ont été probablement placées là après la démolition du mur pignon Est du choeur. On remarque qu'une partie de la colonne scellée aujourd'hui dans le mur nord de la nef, a été tronquée sur la droite. Nous pensons qu'il faut voir là la trace de l'ancienne porte percée dans le coin sud-est du choeur, porte supprimée mais mentionnée dans les descriptifs du milieu du XIX^e siècle. Cette colonne proviendrait donc de cet angle.

On peut lire la date gravée de 1848 sur le montant droit de la porte principale.

La cloche de 1849

Le 21 avril 1849, le maire passa un contrat avec Denis Alphonse Pinot, maître de fer, pour la livraison d'une cloche de 213 Kg moyennant 724 F 20. Cette cloche, encore seule aujourd'hui dans le clocher de l'église, porte l'inscription suivante : "SAINT-VALENTIN ANNEE 1849, Mr FAGUET JEAN, MAIRE, Mr HENRI ALEXANDRE ARTHUR BERTRAND ⁽²⁰⁾, PARRAIN, Mme HORTENCE EUGENIE BERTRAND THAYER MA MARRAINE - GALLOIS FONDEUR A PARIS".

Chronique

- 1851 : réparation à l'église dont une partie de la couverture et des vitraux avaient été considérablement endommagée par l'orage du 23 juillet 1851 ⁽²¹⁾.

17 : Malgré toutes les modifications, l'architecte proposa un devis d'un prix identique au précédent. Ce nouveau prix fut refusé par le Conseil Municipal le 1 août 1847, et fut ramené à 4005 F 91.

18 : Voir la délibération du 13 mai 1847.

19 : Délibérations du Conseil Municipal du 21 juin 1848 (vote de 1500 F pour l'adjudicataire), du 15 octobre 1848 (projet d'achat d'une cloche de 200 Kg), du 10 avril 1849 (approbation du décompte général des travaux), du 15 mai 1851 (vote de 218 F 85 réclamés par monsieur Bouchonnet, entrepreneur des travaux de reconstruction de l'église, pour travaux supplémentaires), du 9 novembre 1851 (vote de 240 F 60 à payer au sieur Bouchonnet).

20 : propriétaire de la terre des Lagnys.

21 : Délibération du 13 mai 1852 : vote de 72 F 50 en faveur du sieur Bouchonnet.



Le mur nord de la nef avec ses baies de 1848

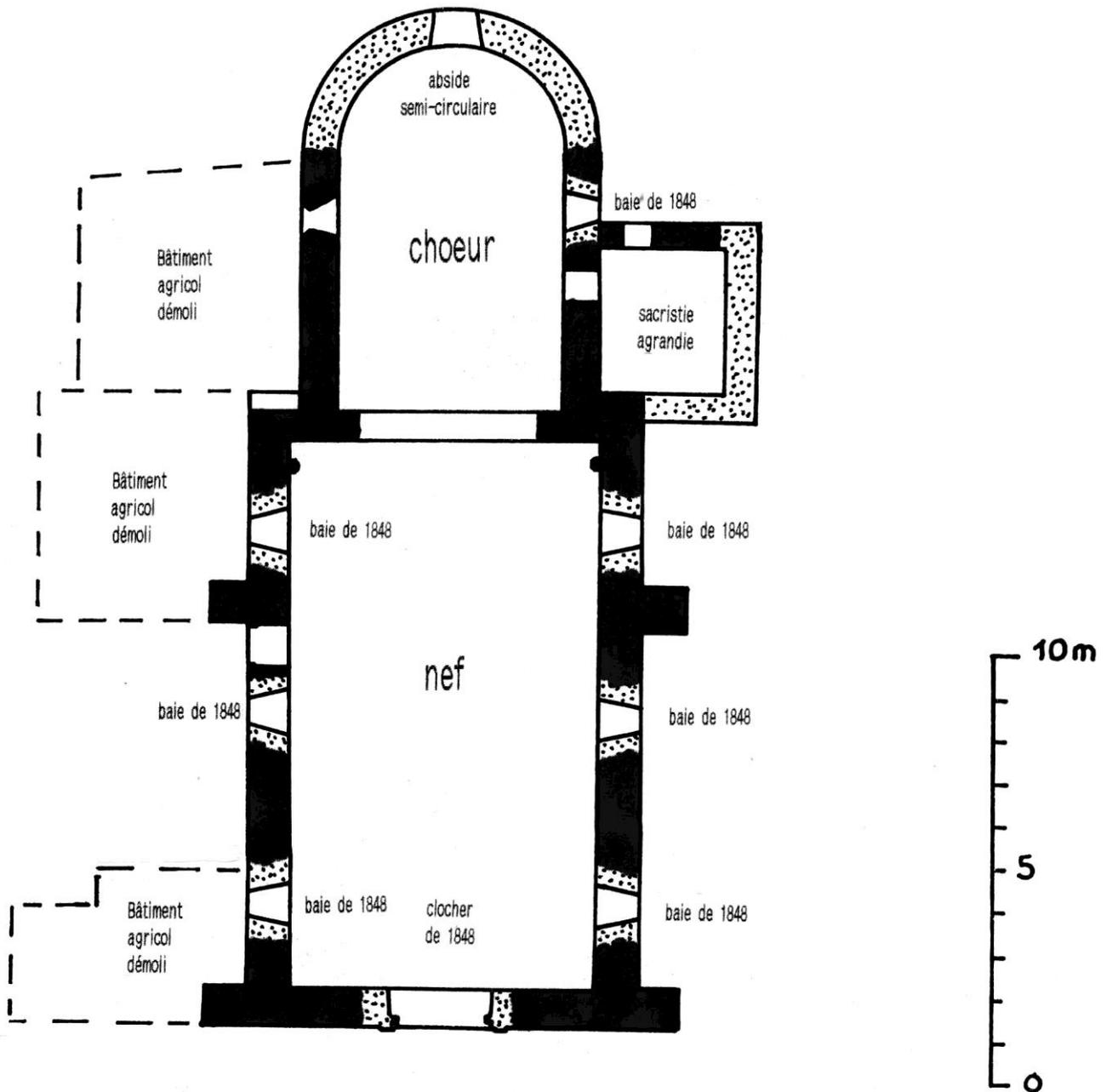


Choeur agrandie par une abside semi-circulaire
et sacristie agrandie en 1848

Clocher de 1848



Cloche de 1849



La campagne de 1848

- 12 juin 1852 : le Conseil Municipal refuse de concourir aux réparations de l'église et de la cure de Lizeray.

- 17 octobre 1852 : Le Conseil demande l'érection de l'église de Saint-Valentin en succursale, c'est à dire en église paroissiale. La commune ne possédait pas de presbytère mais elle s'engagea à fournir au desservant un logement convenable ou à voter les fonds nécessaires à l'acquisition éventuelle d'un presbytère.

- 1853 : achat de livres pour l'église ⁽²²⁾.

- 1853 : réparation à la croisée du choeur de l'église que le vent avait brisée ⁽²³⁾.

- 1857 : des réparations sont faites à la toiture et à la croix supportant le coq ⁽²⁴⁾.

Le financement du clocher de l'église de Lizeray : 1854-1856

En 1854, la commune de Saint-Valentin, toujours réunie pour le culte à celle de Lizeray, fut sollicitée par la Municipalité de Lizeray pour le financement de la construction d'un nouveau clocher. Ces travaux de reconstruction du clocher de Lizeray se montaient à 5472 F 23, la part incombant à la commune de Saint-Valentin était de 925 F 84. Le Conseil Municipal refusa de voter cette somme au budget, le 19 février 1854, indiquant qu'il payait chaque année une rétribution de 200 F au curé de Lizeray pour la desserte de St-Valentin. Jusqu'en 1856, la Municipalité s'obstina dans son refus ⁽²⁵⁾. Malgré cela, elle fut taxée pour participer de manière obligatoire à cette dépense.

Erection de l'église Saint-Valentin en succursale : 1857

Suite à l'insistance de la Municipalité de Saint-Valentin, l'église finit par être érigée en succursale par un décret napoléonien en date du 7 novembre 1857. Le conseil de fabrique fut donc reconstituée. A la suite de ce décret, un décret préfectoral annula, le 29 janvier 1858, la taxe imposée à la commune de St-Valentin pour la construction du clocher de l'église de Lizeray.

L'ancienne cloche de Saint-Valentin : 1857-1862

L'église de Saint-Valentin étant redevenue paroissiale, la Municipalité était en droit de réclamer à la commune de Lizeray son ancienne cloche. Cette demande fut énoncée par la Municipalité les 16 février et 16 mai 1858. L'archevêque de Bourges émit un avis favorable à cette restitution le 19 octobre 1858.

Pour éviter de se séparer de cette cloche, la Municipalité de Lizeray, décida de l'envoyer à Orléans, avec leur seconde cloche pour être fondue et n'en faire plus qu'une. Pour protester contre cette pratique, le maire de

22 : Délibération du 13 février 1853 : vote de 28 F pour achat de livres pour l'église.

23 : Délibération du Conseil Municipal de mai 1853 : vote de 40 F.

24 : Délibérations du 15 février et du 17 mai 1857.

25 : Délibérations du 14 février 1856 (le préfet demandait à la Municipalité de voter une somme de 1067 F 45 pour contribuer à l'érection du nouveau clocher de Lizeray) et du 18 mai 1856.

Saint-Valentin écrivit au sous-préfet le 25 novembre 1858. L'ancienne cloche fut estimée à 750 F. Cette somme fut donc réclamée à la commune de Lizeray, le 14 août 1859, à titre de dédommagement par la commune de Saint-Valentin. Après un refus catégorique de la Municipalité de Lizeray, une autre demande de dédommagement fut envoyée par la fabrique reconstituée de Saint-Valentin ⁽²⁶⁾. Comme la commune de Lizeray s'obstinait dans son refus ⁽²⁷⁾, elle fut contrainte en 1862, par arrêté préfectoral, à payer l'indemnité de 750 F ⁽²⁸⁾.

Chronique

- 1859 : la commune rembourse au curé une somme de 250 F destinée aider la fabrique à payer les objets nécessaires au culte ⁽²⁹⁾.

- 1862 : des réparations sont faites à l'église par le sieur Bouchonnet d'Issoudun ⁽³⁰⁾.

- 1865-1866 : des travaux de couverture sont faits à l'église par le sieur Jeanson ⁽³¹⁾.

- 1866 : travaux d'assainissement de l'église pour remédier à l'état d'humidité qui pourrissait le mobilier, le linge et les ornements ⁽³²⁾.

Transformation de l'ancienne maison école en presbytère : 1873

Considérant l'urgence de la présence d'un prêtre dans la commune, le Conseil Municipal décida de voter, le 9 janvier 1873, une somme de 1843 F 36, pour l'agrandissement des annexes de l'ancienne maison école afin d'en faire un presbytère (1000 F), et pour la réparation de la sacristie (600 F). Les travaux furent adjugés le 16 mars 1873, et furent réceptionnés le 5 décembre 1873 ⁽³³⁾. Cette campagne de travaux, qui se monta à 2413 F 89, fut aussi l'occasion de faire quelques réparations à l'église.

Acquisition d'objets mobiliers : 1876-1877

Une lettre du sous-préfet au préfet, en date du 28 novembre 1876, nous indique que la commune était privé depuis 1793 de curé résident et que suite à l'installation du curé nouvellement nommé dans la commune, le Conseil Municipal avait voté une somme de 200 F pour ses premiers frais d'aménagement dans le presbytère. Une souscription montant à 148 F avait été faite auprès des habitants pour l'achat d'objets nécessaires au culte, cependant cette dernière somme était insuffisante, il fallait donc l'aide de l'Etat. Une aide de 250 F en faveur de la fabrique de Saint-Valentin, fut apportée par décision ministérielle du 27 janvier 1877.

26 : Délibération de la fabrique de Saint-Valentin du 15 avril 1860.

27 : Délibération du Conseil de fabrique de Lizeray du 7 juin 1860, et délibération du Conseil Municipal de Lizeray du 2 juillet 1860.

28 : Délibération du Conseil Municipal de Lizeray du 12 août 1862.

29 : Délibération du Conseil Municipal de Saint-Valentin du 20 novembre 1859.

30 : Délibération du 12 mai : vote de 40 F 30.

31 : Délibérations du 17 mai (vote de 25 F), et du 6 mai 1866 (vote de 40 F pour réparations diverses aux bâtiments communaux ; ardoises manquant à l'église).

32 : Délibérations du 12 août 1866 et du 20 janvier 1867 : vote de 100 F.

33 : Délibération du Conseil Municipal du 15 février 1874 (mention des réparations à l'église et à la sacristie exécutés sous la direction de monsieur Citreux, architecte, par les sieurs Bruneteau et Leblanc Pierre). Délibération du 22 mars 1874 (approbation du décompte général des travaux).

Restauration de la base des murs de l'église : 1886

Des terres avaient été enlevées au sud de l'église, mettant à découvert une partie des fondations. Le clocher et la toiture avaient aussi un pressant besoin de réparation. Pour financer ces travaux et quelques autres réparations à faire au presbytère et au cimetière, le Conseil Municipal vota une somme de 250 F le 14 février 1886, et une somme de 400 F le 6 novembre 1887.

XX^e siècle

Entretien et restauration

Les dégâts du cyclone de 1904

Le 24 juillet 1904, un ouragan d'une violence extrême, accompagné d'une forte grêle, saccagea l'église. Le vitrail de l'oculus de la façade ouest fut soufflé. Le chevet et la sacristie étaient dans un état déplorable. La couverture de la sacristie avait été entièrement enlevée. Le monument présentait même un danger pour les fidèles. Considérant que la fabrique était sans ressource, le Conseil Municipal vota le 4 août 1904, une somme de 200 F provenant de la vente de peupliers. Cette somme ne suffit pas, et la Municipalité vota, le 22 septembre 1904, pendant le cours des travaux, une nouvelle somme de 280 F pour pourvoir à la réparation de la sacristie (220 F) et au remplacement d'une croisée (60 F) ⁽³⁴⁾. Le vitrail de l'oculus de la façade ne fut pas remplacé, et cette baie fut bouchée.

Le curé de la paroisse voulait pour la baie endommagée du fond du chœur, un vitrail d'ornement, ce qui retarda les travaux.

Conflits entre le curé et la Municipalité

La délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 1904, nous donne des détails à ce sujet et nous montre les tensions qui existaient entre la Municipalité et l'abbé Méry, curé de la paroisse : *"considérant que les travaux de réparations effectués à l'église sont à peu près terminés, il reste à pourvoir aux plafonds, mais si les plafonds sont détériorés c'est à la faute du curé, car l'administration municipale ayant eu confiance en lui pour l'achat d'une croisée en remplacement de celle qui a été démolie par le cyclone du 24 juillet dernier, et cette croisée à l'heure actuelle n'est encore pas posée ; par l'humidité et la fraîcheur des nuits, cela fait tomber les plafonds à certains endroits. Le Conseil ne refuse pas "comme le prétend monsieur le curé" à faire les réparations nécessaires à l'église puisque cela constituent une dépense obligatoire pour la commune, mais ce n'est pas une saison convenable à faire ces réparations.*

Considérant aussi que le curé agit très mal envers l'administration municipale. Le 26 septembre 1901, meurt le sonneur attitré de l'église qui était chargé de faire les fosses dans le cimetière. Depuis ce temps le curé a un domestique qu'il a nommé sonneur pour les offices et exercices religieux, c'est pourquoi que la commune a été obligée de supprimer la somme de 60 francs qui était portée à la subvention de la fabrique, qui constituait le traitement du sacristain sonneur ; tandis qu'il y a bien dans la commune des gens pauvres qui seraient aptes à recevoir cette fonction et depuis ce temps aussi nous avons plus la sonnerie de l'angelus qui était sonné chaque jour le matin, à midi et le soir, et qui était un usage local, mais qui d'après le règlement concernant la sonnerie des cloches passé entre M. le préfet et l'archevêque de Bourges le 8 juin 1885, appartient au curé ou desservant".

Ce conflit est encore prouvé par la délibération de la fabrique du 30 avril 1905. La fabrique accusait, alors, une diminution de moitié du rapport des chaises à cause du froid et de la saleté du mobilier, état causé par les

34 : Voir à ce sujet la délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 1904, une lettre de l'archevêque de Bourges au préfet, en date du 23 novembre 1904, une lettre du sous-préfet au maire, en date du 28 novembre, et la réponse du maire en date du 30 novembre 1904 (Arch. Dép. 36, série O : église).

plâtras qui tombaient continuellement des voûtes. La fabrique signalait aussi que des réparations étaient nécessaires à l'intérieur de la sacristie, et elle enjoignit la Municipalité de mettre fin à cette situation.

Réparation des voûtes et de la sacristie : 1905

Le 13 août 1905, le Conseil Municipal approuva un devis dressé par monsieur Citreux, architecte à Issoudun, d'un montant de 800 F et concernant la reconstruction de la voûte de la nef et les réparations intérieures de la sacristie. Pour en assurer le financement le Conseil décida de contracter un emprunt de 500 F et demanda une aide de 300 F auprès du gouvernement ⁽³⁵⁾. Une aide du ministère de l'instruction publique, des Beaux Arts et des cultes, fut apportée le 4 décembre 1905 ; les travaux purent commencer.

Le vitrail de l'abbé Méry : 1905

L'abbé Charles Méry, fit poser en 1905, le vitrail peint du fond du chœur. Ce vitrail représente saint Valentin, en habit de prêtre, et portant la palme des martyrs. Le visage barbu du saint de ce vitrail n'est autre que celui de l'abbé Méry lui-même. Ce vitrail provient des ateliers GI Doumers de Toulouse.

Chronique

- 1905 : loi de séparation des Eglises et de l'Etat. La fabrique est supprimée. La Municipalité, en tant que propriétaire de l'église, demeure seule responsable de l'entretien et de la conservation de l'édifice.

- 1953-1954 : réfection de l'intérieur de l'église : plâtres des plafonds, enduits des murs, et peinture des fenêtres ⁽³⁶⁾.

- 1957 : installation électrique dans des bâtiments communaux, et notamment dans l'église, par monsieur Bacquet, électricien ⁽³⁷⁾.

- 1960 : installation d'un chauffage de l'église par infrarouges par M. Bacquet, électricien à Issoudun, pour 805 NF 50 ⁽³⁸⁾.

- 1965 : nettoyage de la statue de St-Valentin, par Raymond Bornet, de Bourges ⁽³⁹⁾.

- 1965 : sous l'égide de la Fédération Nationale des Fleuristes et la Fédération Nationale des Commerçants, la fête nationale des amoureux est instituée à la Saint-Valentin.

- 1966 : réparation des toitures de l'église par monsieur Justome Camille pour 12 009 F ⁽⁴⁰⁾.

35 : Avis favorable du conseil général de l'Indre pour aide de 300 F le 23 août 1905 ; délibération du Conseil de fabrique du 1 septembre 1905 (approbation du devis de 800 F).

36 : Délibérations du Conseil Municipal du 16 juin 1950, du 15 février 1953, du 15 août 1953, du 9 avril 1954.

37 : Délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 1957.

38 : Délibération du 31 juillet 1960.

39 : Délibération du 4 novembre 1964 (restauration faite sur l'avis de monsieur Du Boisrouvray, archiviste départemental).

40 : Délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 1964, du 7 septembre 1965, et du 10 mai 1966.

- 1969 : achat de 30 chaises pour l'église pour 1000 F. 46 vieilles chaises furent vendues à monsieur Lagneau, récupérateur pour 230 F ⁽⁴¹⁾.
- 1985 : réparation de la porte abîmée de l'église ⁽⁴²⁾.
- 1988 : réfection partielle de la toiture de la nef de l'église par l'entreprise Couverture-Zinguerie, S.A.R.L. d'Issoudun ⁽⁴³⁾.
- 1990 : réfection des toitures de l'abside et de la sacristie par l'entreprise Couverture-Zinguerie, S.A.R.L. d'Issoudun ⁽⁴⁴⁾.
- 1991 : réfection totale du chemin de l'église ⁽⁴⁵⁾.

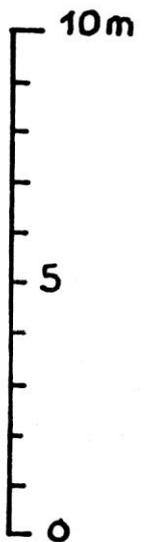
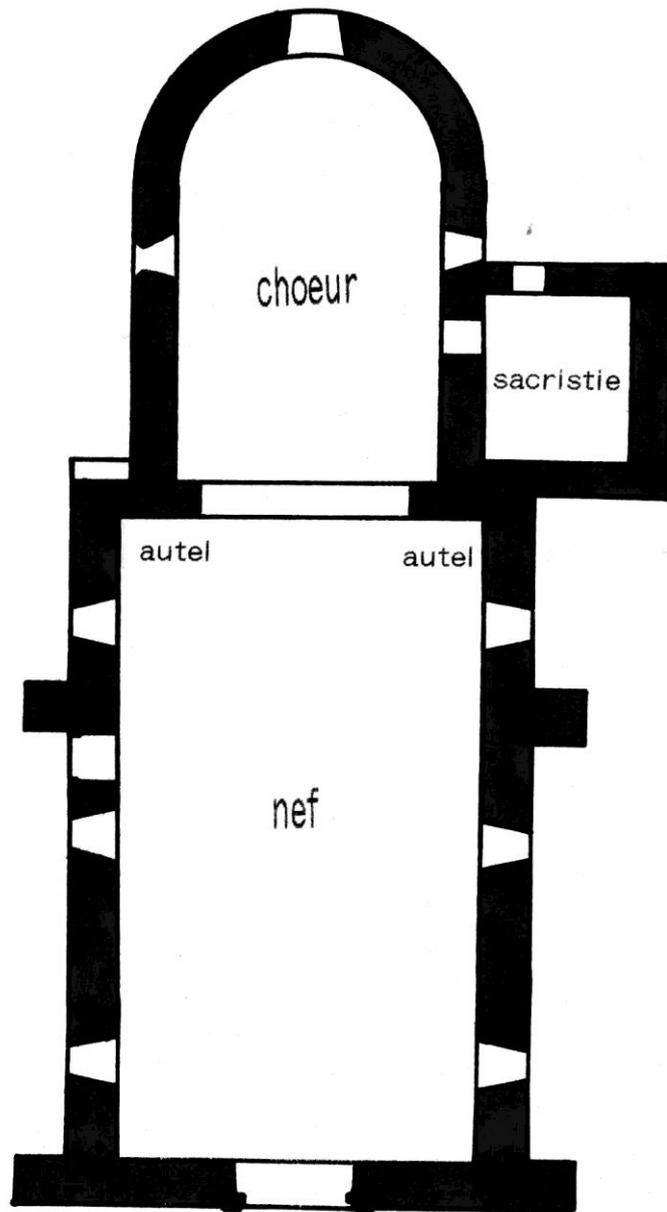
41 : Délibération du 12 septembre 1969.

42 : Délibération du 12 décembre 1985.

43 : La partie de la couverture située sous le clocher, en bon état, ne fut pas réparée. Délibération du 1 octobre 1987 ; Facture du 26 mai 1988 : 86 108 F 93 TTC (dont 2493 F pour réfection de la toiture de la maison du foyer communal).

44 : Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 1989 ; Facture du 10 novembre 1990 : 96 149 F 02 TTC.

45 : Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 1991.



L'église aujourd'hui



L'église Saint-Valentin de Saint-Valentin (Indre) en 1993

Les sources

Archives communales

- Registres de délibération de la Municipalité
- Registres paroissiaux (1770-1793)
- Dossier sur l'église
- Cadastre.

Archives départementales de l'Indre

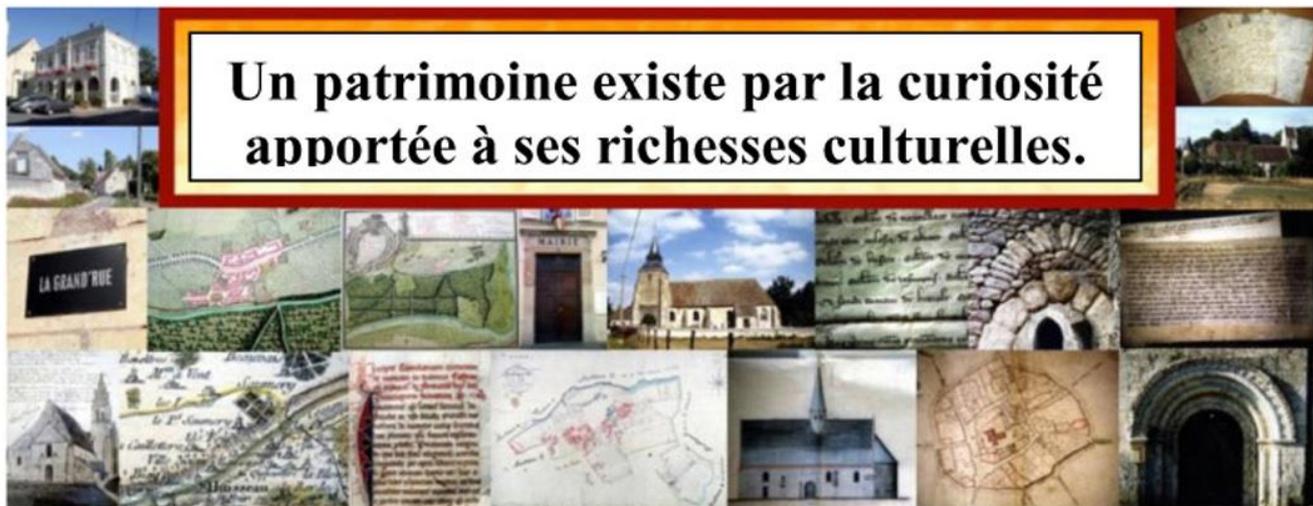
- A 107 : limites de la justice de Saint-Valentin (inventaire p. 270).
- D 656 : **Deshouillères** : les églises de l'Indre (doc dactyl.)
- H 181 : revenus de l'abbaye Notre-Dame d'Issoudun en 1332.
- Série O : affaires communales.
- P. 209 : photothèque.
- Q 1435 : vente des biens nationaux.
- V 399 : déficits de la fabrique avant 1905
- Registres paroissiaux (1723-1793)

Archives départementales Cher

- 1 Mi 23, vol 3, p. 543-544 : visite du cardinal de la Rochefoucauld.
- 2 G 235 : procédure contre le curé Soulet en 1697.
- 8 G 51 : fond du chapitre métropolitain.

Bibliographie

- Bernard (D.) et Trounaire (J) : *L'Indre dans la Révolution*.
- Champion (Pascal) : *Saint-Valentin, le village des amoureux*, Micédition, Issoudun : 1990.
- Dubant (Didier) : Informations complémentaires au sauvetage en 1986 de plusieurs sépultures du XV^e-XVII^e s. à St-Valentin, dans *Bulletin du Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais*, année 1988, n° 20, p. 50.
- Dubant (Didier) : Les Maisons Neuves, fouilles de sauvetage en 1989, dans *Archéologie Médiévale*, tome XX, 1990, p. 442.
- *Gallia Christiana*, t. II ; ecclesie Bituricensis, Instrumenta, col. 47, n° LV.
- Dumas (Dom A.) : *Saint-Valentin*.
- Durieu (abbé R.) : *Saint-Valentin, Patron des amoureux*.
- Hubert (E.) : *dict. hist, géo. et stat. de l'Indre*.
- Le Duc (G. et S.) : *Vatan et sa région au XVIII^e siècle*.
- *Pouillé du diocèse de Bourges*.
- Villepelet (Mgr J.) : *Sur les traces des saints en Berry*, Bourges Tarday, 1868, p. 92.



Osez l'Histoire !

par Nicolas Huron, historien conférencier

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de
Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>